

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.149

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 06 novembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
Mme Nancy LEFÈBVRE représenté par M. René-Luc CHABASSE
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MULTIPLEXE : AMÉNAGEMENT DES ABORDS – DÉPÔT D'UN PERMIS
DE CONSTRUIRE

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : 6 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

L'édification du multiplexe, en lieu et place de ce qui était convenu d'appeler l'esplanade du stade d'honneur, s'inscrit dans le réaménagement du quartier de la gare intermodale.

Par ailleurs, il convient que l'ensemble des éléments bâtis, entourant cette construction, puissent être sécurisés et traités de manière harmonieuse et finalisent l'aménagement du site longtemps laissé à l'abandon et inachevé.

C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à déposer un permis de construire qui permettra d'intégrer au mieux le multiplexe dans son environnement immédiat et qui concernera notamment la végétalisation de la toiture des locaux techniques situés à l'arrière de la piscine et qui permettra la création d'un lien architectural entre ces trois ouvrages.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de déposer un permis de construire,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire, nécessaire pour sécuriser et traiter de manière harmonieuse les éléments bâtis de la piscine, du stade et du cinéma et consistant en la végétalisation de la toiture des locaux techniques de la piscine et la création d'un lien architectural entre les trois ouvrages.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 07 novembre 2017

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH